

Mairie de JALOGNY

Procès-Verbal de la séance

du conseil municipal du 16 décembre 2022

(convocation du 12/12/2022)

Président : M. Patrick TAUPENOT

Présents : M. Daniel GELIN, Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI M. Werner PFAU, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Elodie HEREAU, Mme Annick JAKUES, M. Thomas FILIATRE, M. Bruno MARIZY, M. Jean-Luc DUCROUX

Excusés : Mme Sylvie CALAUDI

Pouvoirs : Mme Sylvie CALAUDI donne pouvoir à Mme Bernadette AUBLANC

Secrétaire de la séance : M. Thomas FILIATRE

Le PV du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

Début de séance : 19 h 00

Fin de séance : 20h15

Mr le Maire demande le rajout de 3 points à l'ordre du jour :

Modification du RIFSEP (primes mensuelles et annuelles pour les agents)

Augmentation des charges de chauffage du logement communal

Embauche employé communale en CDD pour le mois de janvier 2023

Le conseil approuve à l'unanimité

Ordre du jour

Délibérations :

- Vote de 25% des crédits d'investissement 2022 sur 2023 avant vote du budget primitif 2023 (travaux de voirie)
- Demande d'appel à projets du Conseil Départemental 71 (travaux aménagement centre bourg)
- RIFSEP
- Charges de chauffage logement communal
- CDD adjoint technique

Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération :

Vote de 25% des crédits d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que la commune de Jalogny doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2022.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
2151 réseaux de voirie	50 400€	12 600€

Vote : pour 11 contre abstention
Le conseil approuve à l'unanimité

APPEL A PROJETS 2023

Le maire propose de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets du département pour l'année 2023 pour l'opération aménagement du centre bourg

Le maire rappelle le projet présenté par l'entreprise 2AGE, le montant des travaux est de 175180.05€ HT (152345.50€ de travaux – 7600€ d'imprévus – 15234.55 € d'étude)

Il est proposé de déposer ce dossier dans le volet 2 Urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement
2.2 Aménagement durable des espaces publics des centres bourgs 2.22^E Renaturation et adaptation au changement climatique (Plan 71 environnement)

Le conseil après en avoir délibéré

- **Autorise** le maire a demander la subvention AAP
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant,

Vote : pour 11 contre abstention
Le conseil approuve à l'unanimité

RIFSEP

Le maire rappelle que la dernière délibération instaurant le RIFSEP date de 2017 mais est nominative. Elle concerne Mme SANGIORGIO, Mme PYLLIOEN et Mr PERRIN, de plus les agents contractuels ne sont pas intégrés

Le conseil après en avoir délibéré

Met en place l'IFSE pour les titulaires et contractuels (après CDD de 6 mois)

Met en place le CIA pour les titulaires et les contractuels (après CDD de 6 mois)

Autorise le maire à signer les arrêtés individuels

Vote pour 11 contre abstention
Le conseil approuve à l'unanimité

Charges de chauffages pour le logement communal

Les charges de chauffages sont de 80€ par mois mais au vu de l'augmentation des prix des granules il convient d'augmenter les provisions sur charges pour l'année 2023 afin d'éviter de demander une régularisation trop importante à la locataire (une régularisation est faite en fin d'année en fonction de sa consommation a laquelle il faut intégrer les frais d'entretien)

Pour rappel son loyer 2022 est de 477.34€ mais avec le nouvel indice il passera à 494.52€ au 1^{er} janvier 2023 (augmentation de 3.6%)

Evolution des tarifs des granulés (augmentation de 44.3% depuis 2020)

2020			2021			2022		
Dates	Quantité	Montants	Dates	Quantité	Montants	Dates	Quantité	Montants
Février	3,9	1 090,60 €	Janvier	3,66	1 098,00 €	Janvier	3,56	1 192,60 €
Octobre	3,8	1 072,50 €	Février	0,975	289,00 €	Mars	3	1 072,50 €
			Octobre	4	1 280,00 €	Octobre	2	1 320,00 €
	7,7	2 163,10 €		8,635	2 667,00 €		8,56	3 585,10 €

291€ /Tonne

309€/Tonne

420€/Tonne

Le maire propose de fixer le montant des charges à 100€/mois

Le conseil approuve à l'unanimité

Vote : pour 11 contre abstention

CDD Adjoint technique

Il est proposé de renouveler le CDD de Frédéric BURAIS pour la période d'un mois sur la base de 16h/semaine

À l'unanimité le conseil approuve cette décision

Questions diverses :

1/ installation d'un parc photovoltaïque au sol à La Cras : il est demandé par le 1^{er} adjoint que ce point soit traité lors du prochain CM

Mairie de JALOGNY

Liste des délibérations prises

Durant le conseil municipal du 16 décembre 2022

(convocation du 12/12/2022)

Listes des votants :

Président : M. Patrick TAUPENOT

Présents : M. Daniel GELIN, Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI M. Werner PFAU, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Elodie HEREAU, Mme Annick JAQUES, M. Thomas FILIATRE, M. Jean-Luc DUCROUX, M. Bruno MARIZY

Excusés : Mme Sylvie CALAUDI

Pouvoirs : Mme Sylvie CALAUDI donne pouvoir à Mme Bernadette AUBLANC

Secrétaire de la séance : M. Thomas FILIATRE

Numéro délibération	Délibération	Signatures maire / secrétaire
DE_2022_41	Vote de 25% des crédits d'investissement 2023 avant vote du budget <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2022_42	Appel à Projets 2023 du Conseil Départemental <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2022_43	RIFSEP <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2022_44	Charges de chauffage modification du bail <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2022_45	CDD adjoint technique <i>Vote : à l'unanimité</i>	